

même, le ministre des Postes nous a dit qu'en cinq ans, les effectifs des Postes pourraient compter 5,000 employés de plus. Ce n'est pas la réponse appropriée à la question. Il a ensuite ajouté qu'il était impossible que l'automatisation ou la productivité fasse baisser les effectifs actuels. Puis il a déclaré et je cite: «Ceux qui veulent obtenir des engagements contractuels recherchent parfois, non pas le travail, mais un salaire sans travail.» Une déclaration de ce genre était injustifiée à un moment où le gouvernement devrait faire preuve d'une plus grande sensibilité et on dirait qu'elle visait presque à envenimer la situation, alors que les syndicats tentent de bonne foi de négocier au nom de leurs 27,000 membres.

La déclaration a été jugée scandaleuse et peu sérieuse. Mais tous ceux qui suivent de près le comportement du ministre des Postes pouvaient s'attendre à cette réaction. Je suis parfaitement convaincu que cette déclaration visait à envenimer la situation. Est-ce simplement par hasard que le ministre des Postes fait des faux pas dans certaines situations, qu'il bloque des pourparlers délicats et qu'il foule aux pieds les droits des postiers? Je ne le crois pas. D'une fois à l'autre, il fait preuve d'une incompréhension totale à l'égard des droits des individus. Lors du différend soumis à l'arbitrage l'an dernier, on a parlé encore une fois du caractère arrogant et arbitraire de la direction des Postes dont le comportement, a-t-on dit, avait suscité l'agitation, le découragement et l'animosité.

Le ministre des Postes—appellation que je préfère à celle de ministre des Communications, car il ne communique pas aussi bien qu'il le voudrait—ne peut pas se moquer de l'accusation. En fait, nous n'avons qu'à le regarder agir à la Chambre pour avoir une bonne idée de la source des difficultés aux Postes. Il s'est mêlé de l'affaire Lapalme avec la délicatesse d'un char d'assaut et son intervention a engendré la confusion, la violence, la destruction et un service postal bouleversé. Cette fois, le jugement officiel du commissaire Goldenberg a été que la direction des Postes avait fait une «grave omission» au sujet de l'avenir des employés de Lapalme et que le ministère des Postes avait passé outre à l'obligation morale de veiller à la sécurité d'emploi de ces travailleurs.

Hier encore, le professeur Bernard Brody, économiste membre du département des relations industrielles de l'Université de Montréal, écrivait dans le *Star* de Montréal:

Le fiasco créé récemment chez Lapalme par Eric Kierans—sans raison, à mon avis—a rendu

[M. Southam.]

les employés encore plus militants, leur faisant craindre davantage l'élimination d'emplois. La façon incroyablement peu perspicace de régler le conflit des camionneurs des Postes, à Montréal, explique en partie la rancœur, la méfiance, le doute et l'agressivité.

J'ai bien dit «la façon incroyablement peu perspicace». Cela nous porte à croire que le ministre a encore fait une sottise. Est-ce bien le cas? S'agit-il d'un accident? Je ne le pense pas, monsieur l'Orateur. Les morceaux tombent à leur place dans un modèle qui récompense la conduite d'un enfant gâté qu'on aurait dû châtier. Qui aime bien châtie bien. Dans ce cas-ci, on mine le peu de confiance que le public avait dans notre service postal et on dérobe aux gens qui nous fournissent ce service la seule chose qu'ils veulent, la sécurité de leur emploi.

Regardez ses antécédents, monsieur l'Orateur. Si un député était amené à travailler pour le ministre, la première chose qu'il voudrait voir figurer dans son contrat de travail serait la sécurité d'emploi. Chez Lapalme, la situation est devenue telle que le ministre des Postes a provoqué des conflits à l'intérieur du cabinet. Il a été obligé de battre en retraite pendant que d'autres devaient réparer les dégâts. Une grève nationale menace les services postaux et les députés des deux côtés de la Chambre peuvent soupirer de soulagement en sachant que le ministre des Postes est invisible. Les choses vont assez mal comme ça avec le gouvernement qui agit son drapeau anti-inflationniste au milieu des négociations avec pour devise: «Prenez ce qu'on vous offre ou allez rejoindre les autres chômeurs. Les remplaçants ne manquent pas.» Le ministre des Postes boude dans son coin, puis il revient. Il donne une interview que même le gouvernement a dû trouver des plus extravagantes. Et il a retrouvé ce qu'il affectionne, c'est-à-dire les manchettes et les ennuis. Et le dommage est fait.

Ensuite, il vient déclarer à la Chambre que ceux qui recherchent des engagements contractuels recherchent parfois non pas du travail, mais un salaire sans travail. Est-ce une attitude propre à faciliter les négociations ou à éviter les grèves? Y a-t-il quelqu'un à la Chambre qui considère réellement les mesures prises par le ministre, ou ses déclarations apparemment irresponsables, comme un accident? Il a manigancé toute cette série d'ennuis. Plus tôt il s'en ira, mieux cela vaudra pour le gouvernement, pour les Postes et pour les Canadiens.